Le plan de communication de l'Assemblée nationale du Québec

par Vincent Auclair, MAN, et Alexandre Bourdeau, MAN

Au printemps 2006, le Bureau de l'Assemblée nationale du Québec a adopté le Plan directeur de communication publique 2005-2009. Le présent article expose les objectifs de ce document, ainsi que les moyens dont la mise en place est prévue pour les atteindre.

Depuis la fin des années 1970, l'Assemblée nationale du Québec s'est donné plusieurs moyens et outils de communication pour rapprocher les citoyens de leurs élus. Pensons à la télédiffusion des débats, aux nombreuses simulations parlementaires, aux diverses publications et au site Internet.

Plus récemment, nos collègues députés ont exprimé ce souhait de rapprochement dans le contexte des projets de réforme parlementaire présentés par le leader du gouvernement, Jacques P. Dupuis et le président Michel Bissonnet. L'un des quatre axes de notre document s'intitule « Rapprocher l'Assemblée nationale des citoyens ». Il propose des mesures concrètes, porteuses d'avenir.

Malgré les efforts susmentionnés, l'Assemblée nationale du Québec demeure insuffisamment connue de la population, particulièrement chez les jeunes. Selon un sondage mené par notre institution en mai 2004, 30 % des Québécois disent ne pas connaître l'Assemblée. Cette proportion passe à 44 % chez les étudiants et à 53 % chez les jeunes adultes de 18 à 24 ans.

Vincent Auclair et Alexander Bourdeau sont respectivement députés de Vimont et de Berthier à l'Assemblée nationale du Québec. Le présent article est une version révisée d'une communication présentée lors du 28e Colloque régional canadien de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui a eu lieu à Victoria, en Colombie-Britannique, en octobre 2006.

Ce sondage a amené l'Assemblée nationale à élaborer, au cours des deux dernières années, un plan de communication qui propose des actions concrètes à réaliser lors des quatre prochaines années.

Pour asseoir ce plan sur des bases solides, nous avons procédé à une série de consultations auprès des parlementaires et du personnel de l'Assemblée nationale.

De plus, nous avons dressé le bilan de nos activités des dernières années en matière de communication. En premier lieu, nous avons constaté tout le potentiel de certaines de nos actions :

Par exemple, grâce à nos activités éducatives, nous avons reçu, depuis 1992, plus de 12 000 personnes, essentiellement des jeunes, que nous sensibilisons à l'importance de la démocratie et des institutions parlementaires ainsi qu'au rôle crucial du député.

Depuis trois ans, le président effectue une tournée d'établissements d'enseignement, dans l'espoir de développer chez les jeunes de niveau secondaire le goût de s'engager en faveur de notre démocratie.

Enfin, le canal télévisuel de l'Assemblée a, au cours des dernières années, élargi la diffusion des travaux parlementaires à celle des commissions, des conférences de presse et de plusieurs événements spéciaux, ce qui a permis aux citoyens d'apprécier l'ensemble des facettes du travail de leurs élus.

En contrepartie, nous avons relevé l'existence de quelques faiblesses. Le site Internet de l'Assemblée nationale, créé en 1995 avec 200 fichiers, en contient maintenant près de 45 000.

Ses bases technologiques et de structure d'information ont atteint leurs limites. Par ailleurs, son expansion et la multitude de projets Web qui s'annoncent commandent des solutions performantes pour gérer le site et mettre à jour son contenu.

L'Assemblée distribue gratuitement des publications à la population. Or, certaines datent de plus de 20 ans. Ces documents ont été élaborés au gré des besoins particuliers et gagneraient à s'inscrire dans une vision d'ensemble cohérente.

Enfin, l'image de l'Assemblée serait d'autant plus facile à reconnaître s'il existait un fil conducteur visuel entre ses outils de communication les plus importants. Pensons notamment au canal de l'Assemblée nationale, à notre site Internet, au portail intranet et à nos publications institutionnelles.

À la suite de ce bilan, nous avons imaginé des solutions pour corriger ces faiblesses. Afin de mieux orienter et intensifier nos efforts, nous nous sommes fixé trois objectifs :

Le premier consiste à augmenter la proportion de citoyens qui connaît la mission de l'Assemblée nationale du Québec. De façon plus précise, nous souhaitons rappeler aux citoyens que l'institution exerce le pouvoir législatif, l'un des trois pouvoirs de l'État, et qu'elle contrôle les actes du gouvernement. Elle est également le lieu ultime où les questions d'intérêt public sont débattues et où les lois sont votées. C'est par son entremise que les citoyens du Québec affirment leur identité et fixent les modalités de leur vie commune.

Nous avons pour deuxième objectif de faire comprendre le rôle et le travail parlementaire du député en insistant sur le fait que celui-ci agit dans la poursuite de l'intérêt public. Il est le représentant de ses commettants, l'intermédiaire entre eux et l'administration publique. Nous voulons rappeler que l'une de ses responsabilités est de voter les lois qui encadrent l'évolution de notre société et que le travail qu'il effectue dans les commissions parlementaires est fondamental. Nous voulons notamment valoriser la fonction de contrôle de l'action gouvernementale.

Enfin, l'Assemblée nationale veut favoriser une participation accrue des citoyens à ses travaux parlementaires et à ses activités. En ce sens, nous insisterons auprès des citoyens pour leur rappeler que l'Assemblée leur offre une tribune unique pour participer à la vie démocratique. À ce titre, notre institution encourage la présence des citoyens à l'hôtel du Parlement et leur participation à ses activités.

Pour atteindre efficacement ces objectifs, nous devions cibler certains publics. Nous avons décidé de rejoindre principalement cinq clientèles importantes :

- Les jeunes et les enseignants, afin de contrer la méconnaissance des institutions parlementaires de la nouvelle génération et de trouver des solutions à leur faible taux de participation aux élections.
- Les citoyens issus de communautés culturelles, que nous souhaitons familiariser avec les institutions parlementaires québécoises et les rôles et fonctions des députés.
- Les fonctionnaires, les juristes et les spécialistes des relations gouvernementales, qui doivent bénéficier d'une information de qualité afin d'accomplir leur travail, notamment sur les projets de loi.
- Les médias nationaux, régionaux et ethniques, qui constituent d'excellentes courroies de transmission pour rendre compte du travail du député.
- Enfin, les visiteurs de la capitale nationale. Il s'agit là d'un public intéressant, puisqu'il est déjà sur place, facile à rejoindre et potentiellement intéressé par les principales institutions de la capitale.

Pour atteindre ses objectifs et livrer ses messages à la population, l'Assemblée a élaboré une stratégie en neuf points, qui met à contribution l'ensemble de ses moyens de communication.

L'Assemblée se dotera d'abord d'un message et d'une image visuelle qui traduisent ses objectifs de communication et permettent aux citoyens de l'identifier rapidement.

Elle accroîtra la visibilité des députés, de l'institution et de ses services en créant des moments forts et en s'associant à des événements importants, comme le 400^{e} anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

De plus, l'Assemblée augmentera sa présence auprès des jeunes de 12 à 17 ans. Elle appuiera davantage les efforts des enseignants en matière d'éducation à la démocratie, notamment grâce à la refonte de son site Internet. L'action dans les écoles sera amplifiée par la création de parlements scolaires au secondaire, en collaboration avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, l'un de nos partenaires privilégiés.

Par ailleurs, l'Assemblée s'assurera que ses messages sont cohérents sur le plan du contenu et à la portée des publics auxquels ils s'adressent. Notre institution fera connaître ses outils de communication et de consultation au moyen de campagnes de promotion. Ainsi, nous espérons que les citoyens s'intéresseront davantage aux travaux parlementaires ainsi qu'au travail accompli par leurs députés.

Pour sa part, la programmation de notre canal sera enrichie par l'ajout de nouvelles productions télévisuelles. Elle sera aussi plus stable aux heures de grande écoute. Un bandeau défilant permettra de mieux informer les téléspectateurs sur les travaux en cours et sur la programmation à venir.

En outre, notre site Internet sera entièrement modifié sur de nouvelles bases technologiques, graphiques et informationnelles. Ce projet de grande envergure, qui s'échelonnera sur trois ans, facilitera le repérage et le regroupement de l'information autour d'un député ou d'un thème. De plus, nous favoriserons une plus grande

convergence des contenus du site et du canal de télévision de l'Assemblée.

Plusieurs initiatives seront mises de l'avant pour mieux accueillir les visiteurs à l'hôtel du Parlement. Parmi elles, mentionnons une nouvelle aire et de nouvelles formules d'accueil des visiteurs, la création d'un secteur réservé aux jeunes et l'amélioration de l'accès à La Boutique, où sont mises en vente, entre autres, quelques-unes de nos publications. Aussi, une exposition sur le Québec, ses députés et ses régions sera inaugurée à l'automne prochain à l'hôtel du Parlement.

Toujours pour atteindre ses objectifs, l'Assemblée réévaluera le contenu et la présentation de ses publications. Les dépliants offerts au public seront adaptés aux besoins des différentes clientèles. Ils feront une plus grande place à la valorisation du travail du député et contiendront tous une section sur les services d'information offerts aux citoyens. Justement, l'Assemblée nationale concevra des stratégies de communication pour mieux faire connaître le travail des députés à la Chambre, dans les commissions parlementaires et sur la scène internationale.

Enfin, l'Assemblée utilisera plus fréquemment et intensément la publicité afin de faire connaître ses activités institutionnelles. Une stratégie de placement publicitaire plus globale et générale sur sa mission et le travail du député sera mise sur pied.

En somme, avec ce plan de communication ambitieux et stimulant, nous sommes persuadés que l'Assemblée nationale du Québec sera mieux outillée pour faire face aux défis du milieu actuel de l'information. Dans ce monde en constante évolution, les assemblées parlementaires comme la nôtre doivent trouver un moyen d'émerger, de se distinguer et de préciser leur personnalité propre. L'élaboration d'un plan de communication globale comme le nôtre pourra certainement y contribuer.